

Berne, le 28 mars 2018

Communiqué de presse

Révision du droit des marchés publics

Sensation lors de la révision de la LMP : l'offre la plus avantageuse devrait remporter le marché

Au terme de la consultation détaillée sur la révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) lors de sa dernière séance, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a décidé cette semaine que l'offre la plus avantageuse devrait remporter le marché. Outre la plausibilité de l'offre, la fiabilité du prix devrait impérativement être prise en compte dans les critères d'adjudication.

La consultation détaillée de la révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) à laquelle s'est livrée la CER-CN a fini sur un coup de théâtre. La Commission a en effet examiné une nouvelle fois l'article 29 des critères d'adjudication et elle propose au Conseil national, par 16 voix contre 8, de prendre impérativement en compte la fiabilité du prix en plus de la plausibilité de l'offre.

Une sensation en matière de marchés publics se profile

La sensation à proprement parler concerne toutefois l'article 41 sur l'adjudication. La Commission a décidé à l'unanimité de réexaminer la demande fondamentale de l'Alliance pour des marchés publics progressistes AMPP, et elle propose au Conseil national de modifier la formule actuelle dans la version allemande « offre la plus avantageuse économiquement » en « offre la plus avantageuse », ce qui est formellement plus correct. Le signal envoyé aux autorités d'adjudication est clair : les critères disponibles doivent être intégralement pris en compte pour l'évaluation de l'offre.

Stefan Cadosch, coprésident de l'AMPP et président de la SIA, précise : « Voilà qui permettrait de concrétiser le changement de paradigme pour parvenir à une réelle concurrence en matière de qualité-prix ». Heinz Marti, président de l'usik et coprésident de l'AMPP : « Les changements incitent à maintenir la qualité élevée des prestations suisses et à préserver la continuité de la relève dans nos secteurs ».

Le Conseil national débattrà du projet lors de la session d'été 2018

Les propositions majoritaires décidées par la CER-CN sont autant de succès pour l'AMPP. Celle-ci s'engage pour que les prestations d'ordre intellectuel soient davantage acquises en fonction de leur qualité, afin que des solutions innovantes soient favorisées et que les coûts du cycle de vie soient mieux pris en compte. Il s'agit maintenant de convaincre le Conseil national que ces ajustements sont nécessaires afin de permettre une réelle concurrence en matière de qualité-prix. Le Conseil national débattrà de cet objet au cours de la session d'été 2018.

Téléchargement des propositions de détail: <http://www.afoeb-ampp.ch/argumentaire/>

**Allianz für ein fortschrittliches öffentliches Beschaffungswesen
Alliance pour des marchés publics progressistes**

Effingerstrasse 1 Case postale 3001 Berne +41 31 970 08 88 info@afoeb.ch www.afoeb.ch

Contacts médiatiques:

Heinz Marti, coprésident, 079 630 15 47, ma@tbf.ch.

Stefan Cadosch, coprésident, 079 434 04 16, cadosch@czarch.ch.

Laurens Abu-Talib, secrétaire général, 076 562 94 62, laurens.abu-talib@usic.ch.

Autres informations: www.afoeb-ampp.ch.

L'AMPP

L'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP) est un regroupement d'associations et d'organisations, dont les membres offrent des prestations de nature intellectuelle à des mandants publics. L'organe responsable interprofessionnel de l'Alliance réunit à l'heure actuelle 22 associations membres et 3 associations observatrices issues des secteurs du second œuvre, de la communication et des prestations médicales, lesquelles représentent au total plus de 3600 entreprises membres et plus de 36 000 membres individuels. L'Alliance s'engage pour un droit des marchés publics qui permette une vraie concurrence prix-prestation.